



Commune de LA BRUYERE

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU
DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la S.A. ELECTRABEL, ayant son siège à 1000 BRUXELLES, Boulevard du Régent, n°8, tendant à obtenir un permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation d'un parc de 4 éoliennes d'une puissance maximum de 3400 kW chacune, sur des terrains sis à 5310 DHUY, route des Six Frères, s/n avec modification du relief du sol, création d'aires de travail, pose de câbles électriques et construction d'une cabine de tête.

Le dossier peut être consulté aux administrations communales d'EGHEZEE et de LA BRUYERE, à partir du 12 septembre 2011 jusqu'au 12 octobre 2011.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture d'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
30 août 2011	12 septembre 2011	Administration Communale d'Eghezée Route de Gembloux, n°43 5310 EGHEZEE Administration Communale de LA BRUYERE Place Communale, 6 5080 Rhisnes (LA BRUYERE) le mercredi 12 octobre 2011 à 10h00	Collège Communal d'Eghezée Route de Gembloux, n°43 5310 EGHEZEE Collège communal de LA BRUYERE Place Communale, 6 5080 Rhisnes (LA BRUYERE)

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture, chaque jour ouvrable de 13h00 à 16h00 et le samedi matin de 10h00 à 12h00.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Madame Micheline GUYAUX au 081 / 559.228.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès

- du demandeur : S.A. ELECTRABEL, M. GOLDWASSER, Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 BRUXELLES
Téléphone au 02 / 382.27.15
- de l'agent traitant les permis : Mme. Micheline GUYAUX, Place Communale, 6 à 5080 Rhisnes (LA BRUYERE)
Téléphone au 081 / 559.228
- du Fonctionnaire technique : M. VANDERWEGEN, avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR
Téléphone au 081 / 71.53.00
- du Fonctionnaire délégué : M. Marc TOURNAY, Place Léopold, 3 à 5000 NAMUR
Téléphone au 081 / 24.61.11

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué. Le projet nécessite l'intervention du Fonctionnaire délégué sur une demande de dérogation prévue aux articles 114 et 127 du CWATUPE: le projet s'écarte de la destination de la zone agricole au plan de secteur. Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Le Bourgmestre

R. CAPPE